

Si vous avez des difficultés à visualiser cet e-mail, [suivez ce lien](#)



# Newsletter

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne - N°48 / Avril 2024



## Visite de Valérie Pécresse au SDESM

**Jeudi 21 mars, le SDESM a accueilli la présidente de la Région Île-de-France pour une cérémonie célébrant les bénéficiaires des subventions régionales pour la modernisation de l'éclairage public et la mobilité électrique.**

L'événement, organisé au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM), a rassemblé 90 élus du département, représentant la majorité des 118 communes ayant bénéficié des subventions régionales pour l'éclairage public et/ou l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France, était accompagnée de Yann Wehring, vice-président en charge de la Transition écologique, du Climat et de la Biodiversité. D'autres personnalités telles que Franck Vernin, maire du Mée-sur-Seine et président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, Gilles Battail, maire de Dammarie-les-Lys et conseiller régional, Béatrice Rucheton et Nathalie Beaulnes-Sereni, vice-présidentes du Conseil départemental, ainsi que Kadir Mebarek, maire de Melun, étaient également présentes.

La matinée a débuté par une allocution de Pierre Yvroud, président du SDESM, exprimant sa gratitude envers la Région Île-de-France pour son soutien financier crucial. Valérie Pécresse a,

quant à elle, réaffirmé son soutien aux initiatives portées par le SDESM visant à accélérer la transition énergétique.

Un temps d'échange constructif a ensuite donné la possibilité aux élus de partager leurs expériences et leurs projets pendant près d'une heure. Valérie Péresse et ses collaborateurs ont répondu aux interrogations des élus, tout en mettant en avant les dispositifs régionaux disponibles pour accompagner les maires dans leurs actions.

En fin de matinée, la visite du parc de bornes de recharge pour véhicules électriques du SDESM a été l'occasion de présenter les nouveaux modèles déployés dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE). De même, la découverte du parc d'éclairage public a mis en valeur les progrès réalisés dans la modernisation des infrastructures lumineuses, contribuant à l'amélioration de la sécurité et à la réduction de l'empreinte environnementale de ces équipements.



---

## Le réseau Ecocharge77 s'agrandit et se modernise !

---

**Le SDESM intensifie ses efforts pour promouvoir la mobilité électrique. En mars, plusieurs étapes de déploiement ont marqué une première avancée dans la croissance du réseau Ecocharge77 prévu dans notre schéma directeur.**

À La Rochette, Coubert, Melun et Sainte-Colombe, de nouvelles bornes de recharge ont été mises en service, offrant des solutions rapides et efficaces aux conducteurs de véhicules électriques. Ces déploiements s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), actant l'engagement du SDESM à installer 150 nouvelles bornes d'ici 2026.

Début mars, à Coubert, une borne Ingeteam AC de 22 kW a été activée rue Jean Jaurès, et une borne IES 24 kW DC est apparue rue Constantine. À La Rochette, deux bornes Ingeteam AC de 18 kW ont été installées rue Honoré Daumier et rue Henri Matisse, avant l'arrivée prochaine de deux bornes 24 kW DC.

Une semaine plus tard, de nouvelles bornes ont été ajoutées à Melun, avec une IES 24 kW DC sur le quai Foch et une IES DC 24 kW, rue Paul Doumer. Ces installations répondent désormais aux besoins des utilisateurs de véhicules électriques dans des zones stratégiques de la ville-préfecture.

Le 25 mars, deux nouvelles bornes ont été mises en service à Sainte-Colombe : une borne Ingeteam 22 kW AC sur le parking de la gare Septveilles et une borne IES 24 kW DC sur le parking de l'ancien relais routier.



Avec ces ajouts, le réseau Ecocharge77 continue de répondre aux besoins croissants des utilisateurs de véhicules électriques en Seine-et-Marne. Et ce n'est que le début ! Notre réseau, qui compte actuellement 188 bornes, sera élargi par 150 nouvelles bornes d'ici 2026, portant le total à près de 700 points de recharge publics dans le département.

Ce programme sera d'ailleurs complété de 6 bornes rapides qui seront aménagées à proximité directe des principaux axes départementaux du Réseau Routier d'Intérêt Régional, permettant aux usagers de disposer d'un service de recharge rapide pour les trajets quotidiens en dehors des axes autoroutiers.

Le SDESM remercie la Région Île-de-France, Advenir et le FACÉ pour leur précieux soutien financier qui rend possible cette expansion.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site d'[Ecocharge77](https://www.ecocharge77.com).

---

## Un webinaire pour tout savoir sur le décret BACS

---

Webinaire

**Le décret BACS**  
**(Building Automation & Control Systems)**

**Mercredi 24 avril de 9h à 11h30**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, tous les bâtiments tertiaires non résidentiels devront être équipés d'un système d'automatisation et de contrôle si leur système de chauffage

**ou de climatisation dépasse 70 kW. Pour vous informer sur cette réglementation, participez à notre webinaire du mercredi 24 avril.**

Le décret BACS, pour "Building Automation & Control Systems" ou "systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments", vise à atteindre les objectifs de réduction de consommation énergétique fixés par le décret tertiaire. Concrètement, il prévoit la mise en place de moyens permettant de piloter les installations techniques des bâtiments, générant des économies d'énergie significatives à un coût abordable.

L'installation d'un tel système offre plusieurs avantages :

- Réduction de la consommation d'énergie tout en garantissant le confort et la santé des occupants.
- Suivi énergétique et fonctions de régulation, d'automatisme et d'optimisation.
- Ajustement en temps réel de la consommation des systèmes techniques selon les besoins.

Cette nouvelle norme impose la mise en place des BACS d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025 au minimum. Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels dont le système de chauffage, de climatisation, ou de ventilation, individuellement ou combiné, dépasse 290 kW de puissance nominale. Pour les installations d'une puissance nominale supérieure à 70 kW, cette exigence devra être respectée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Les systèmes concernés englobent tous les équipements techniques tels que le chauffage, la climatisation, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage intégré, l'automatisation et le contrôle des bâtiments, ainsi que la production d'énergie renouvelable sur site.

Un webinaire d'information, animé par le SDESM et le [Gimélec](#), se tiendra le mercredi 24 avril de 9h à 11h30.

Inscrivez-vous au webinaire

**Pour en savoir plus :**

- [Présentation et guide du décret BACS](#)
- [Le site dédié au décret BACS](#)

---

## Une matinale de sensibilisation sur la prévention des dommages aux ouvrages

---

**Mardi 30 avril de 9h à 12h30, le SDESM organise, en partenariat avec Enedis, GRDF, l'Observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux et Orange, une matinale « Prévention des dommages aux ouvrages : enjeux et solutions pour les chantiers ».**

Destiné aux entreprises comme aux élus des collectivités territoriales de Seine-et-Marne, l'événement aura pour objectif de sensibiliser l'ensemble des acteurs des travaux publics à la

veille des Jeux olympiques de Paris 2024.

Cette matinale verra l'intervention des concessionnaires suivie d'une démonstration sur notre site, grâce au dispositif « **La rue du marquage** », mis à disposition par GRDF.

Inscrivez-vous à la matinale



Matinale du SDESM

# PRÉVENTION

des dommages aux ouvrages

Enjeux et solutions pour les chantiers

Mardi 30 avril de 9h à 12h30

Logos: SDESM, ENEDIS, GRDF, Orange

---

## Focus sur un projet d'enfouissement de réseaux sur la commune du Plessis-L'Évêque – Chemin du vieux pressoir

---

Ce projet d'enfouissement des réseaux a été réalisé sur le territoire du Nord-Ouest Seine-et-Marnais. Le réseau enfoui représente 290 mètres linéaires pour un coût total de 194 938 € TTC.



---

## Explorez les sites de production d'énergies renouvelables sur notre portail SIG

---

Découvrez qui produit quelle énergie en Seine-et-Marne grâce à ArcOpole Pro, le portail SIG en ligne du SDESM.

Récemment enrichi, notre portail propose désormais 7 couches d'information correspondant à 7 filières énergétiques :

- Électricité hydraulique
- Énergie solaire (photovoltaïque et thermique)
- Biogaz (ou biométhane) issu de l'agriculture
- Géothermie profonde
- Biomasse
- Réseaux de chaleur, quelle que soit leur source d'alimentation

Pour parvenir à cette mise à jour, 12 producteurs de données ont été mobilisés, comprenant des partenaires locaux et régionaux ainsi que des acteurs nationaux de réseaux et des bureaux d'étude.

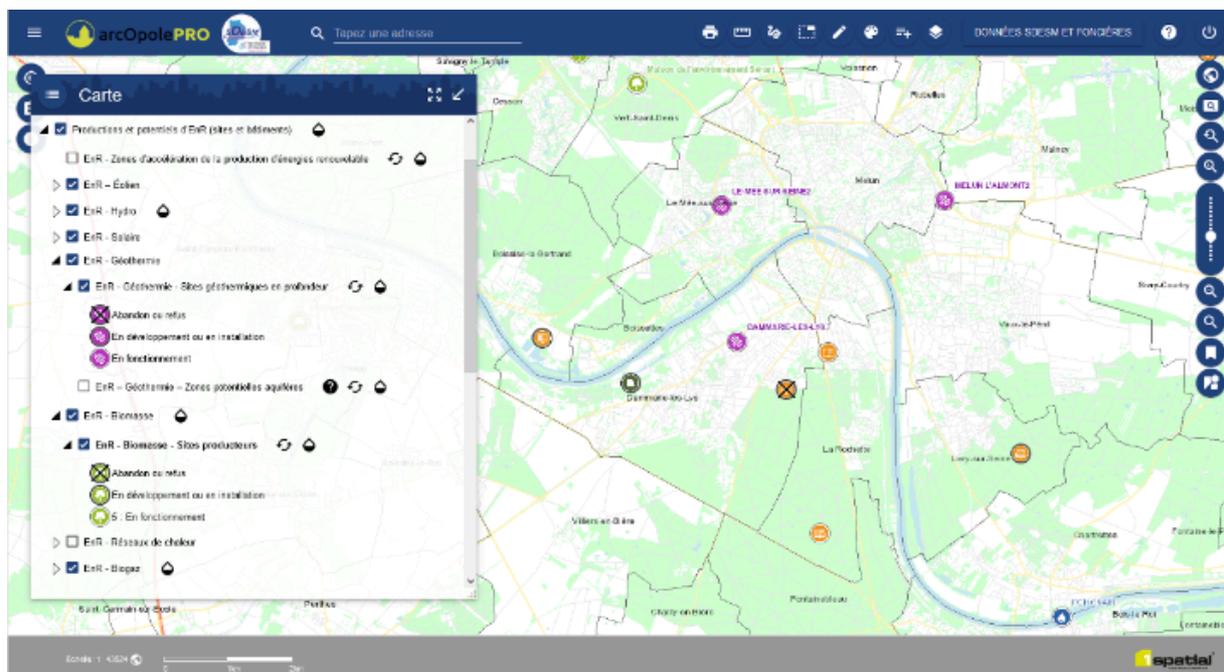
Ces nouvelles informations viennent compléter celles, déjà disponibles sur le portail, concernant les potentiels de développement de ces mêmes énergies.

Grâce à un code graphique, les utilisateurs peuvent facilement repérer la filière énergétique ainsi que l'état d'avancement du projet sur la carte. Les sites en développement et en installation sont également répertoriés.

Les sites sont géolocalisés avec précision, souvent au niveau de la parcelle cadastrale. Lorsque cela est possible, les données fournissent des informations chiffrées sur la puissance et la production annuelle effective ou prévue.

Nous vous rappelons que l'accès au portail en ligne SIG ArcOpole Pro est ouvert aux adhérents du SDESM et aux groupements de collectivités, sous réserve de conventionnement.

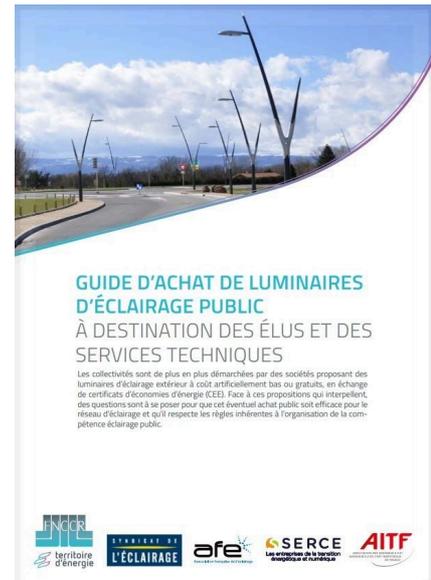
**N'hésitez pas à contacter le service SIG pour plus d'informations : [sig@sdesm.fr](mailto:sig@sdesm.fr)**



## Dans un marché où les offres alléchantes de luminaires d'éclairage public se multiplient, la FNCCR vous propose un guide pour vous aider à faire les bons choix.

Les collectivités sont de plus en plus démarchées par des sociétés parfois peu scrupuleuses proposant des luminaires d'éclairage extérieur à coût artificiellement bas ou gratuits, notamment en échange de certificats d'économies d'énergie (CEE).

Face à ces propositions qui interpellent, des questions sont à se poser pour que cet éventuel achat public soit efficace pour le réseau d'éclairage et qu'il respecte les règles inhérentes à l'exercice de la compétence éclairage public. C'est pourquoi la FNCCR vous propose aujourd'hui ce nouveau guide à télécharger au format numérique en [cliquant ici](#).



## Focus sur le nouveau catalogue de mobilier d'éclairage public !

### Investir durablement : le SDESM accompagne les communes dans l'acquisition et l'utilisation de matériel adapté, économe en énergie et durable.

Le choix du mobilier d'éclairage public est un enjeu important pour l'identité de la commune ainsi que pour ses impacts énergétiques et environnementaux. De plus, l'éclairage public représente un gisement d'économies important pour les collectivités. Dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux ou autres travaux de rénovation énergétique, les élus sont appelés à choisir leur modèle de candélabre.



C'est pourquoi notre catalogue *made in SDESM* représente un précieux outil d'aide à la décision. Ce document regroupe notre charte d'éclairage public, un florilège de mobiliers non exhaustif ainsi qu'une annexe technique détaillée. En complément, notre espace d'exposition extérieur, unique en France, présente plus de 70 luminaires à l'esthétique innovante et aux solutions techniques vertueuses. N'hésitez pas à venir le découvrir en venant nous rencontrer au siège du SDESM, à La Rochette.

### MOBILIER D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

\*matériel au 01/20/2014

LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE

Nous vous accompagnons également sur les solutions techniques performantes, telles que les luminaires communicants, les températures de couleur, la détection de présence et l'éclairage à énergie solaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus : [eclairagepublic@sdesm.fr](mailto:eclairagepublic@sdesm.fr).

Téléchargez notre [catalogue en ligne](#).

---

## Visite du site GRDF de Savigny-le-Temple

---

Mardi 12 mars, le SDESM était invité à découvrir le site de GRDF à Savigny-le-Temple et à rencontrer Mme Santa Orsini, directrice régionale Île-de-France, Clients et Territoires.



Au cours de cette matinée, notre président, Pierre Yvroud, accompagné de son premier vice-président, Christian Poteau, ainsi que des vice-présidents Pascal Fournier, Jacques Delporte et Michel Gard, ont bénéficié d'une présentation exhaustive des métiers et des missions des techniciens gaz.

À l'initiative de Cécile Velasco, directrice territoriale Île-de-France Est, la visite a également offert une immersion au cœur du Bureau d'exploitation (BEX), véritable "tour de contrôle" orchestrant toutes les activités de conduite et d'exploitation des ouvrages de distribution de gaz en Seine-et-Marne. Une démonstration a notamment illustré le fonctionnement quotidien du BEX pour favoriser la circulation du gaz vert dans le réseau.

La matinée s'est ensuite conclue avec la signature du nouvel avenant au contrat de concession de gaz entre le SDESM et GRDF.

Le SDESM remercie les équipes de GRDF pour leur accueil chaleureux et pour ce moment convivial et pédagogique propre à renforcer nos liens et nos collaborations futures.



---

## Le SDESM fête ses 10 ans !

---

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SDESM met son énergie au service de la vôtre depuis 10 ans. Une belle occasion pour nous rassembler prochainement et marquer l'événement tous ensemble.

Lundi 17 juin 2024, le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne célébrera fièrement une décennie d'engagement aux côtés de ses adhérents. La cérémonie des 10 ans du SDESM se déroulera au Théâtre-Sénart, à Lieusaint, en présence de François Gemenne, politologue, chercheur et co-auteur du 6e rapport du GIEC.



**Une date à noter dès maintenant dans vos agendas !**

*Une invitation officielle sera envoyée d'ici fin mai à l'ensemble des maires de Seine-et-Marne, aux délégués titulaires et suppléants, ainsi qu'à nos partenaires institutionnels et économiques.*

---

## Les rendez-vous à ne pas manquer !

---

<p><b>24</b> avril</p> <hr/> <p><b>de 9h00</b> <b>à 11h30</b></p>	<p>Webinaire</p> <p><b>Le décret BACS</b></p> 
<p><b>30</b> avril</p> <hr/> <p><b>de 9h00</b> <b>à 12h30</b></p>	<p>Matinale du SDESM</p> <p><b>Prévention des dommages</b> <b>aux ouvrages</b></p> <p>Enjeux et solutions pour les chantiers</p> 
<p><b>17</b> juin</p> <hr/> <p><b>à partir</b> <b>de 18h00</b></p>	<p>SAVE THE DATE - Événement</p> <p><b>10 ans du SDESM</b> <b>au Théâtre-Sénart</b></p> <p>Allée de la Mixité, Lieusaint</p> 

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne  
1, rue Claude Bernard 77000 La Rochette  
Tél. 01 64 79 74 75 - sdesm.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)